

SVIT Romandie

Lex Koller: abrogation en 2010 ou en 2030?

Olivier Forestier, président du SVIT Romandie

Le 12 avril dernier, le SVIT Romandie a organisé une conférence-débat sur la Lex Koller avec deux orateurs particulièrement qualifiés: le conseiller d'Etat valaisan Jean-Michel Cina et le directeur de l'Office fédéral du développement territorial, Pierre-Alain Rumley. Leurs conférences ont été suivies d'un débat animé par Pascal Vuistiner, le rédacteur en chef adjoint du magazine économique Bilan. La manifestation a réuni à Lausanne plus de 120 personnes.



Le SVIT Romandie veut être pour ses membres et sympathisants un lieu où se discutent tous les grands thèmes qui font l'actualité de l'économie immobilière. Il veut également servir de point de rencontre et d'échange pour les professionnels de l'immobilier. Le SVIT Romandie a ainsi décidé de mettre sur pied régulièrement des conférences-débats, suivies d'un cocktail dînatoire. La première s'est tenue le 12 avril à Lausanne, la suivante aura lieu le 29 mai et traitera de l'initiative fédérale sur l'épargne-logement, un thème qui sera débattu par deux parlementaires fédéraux, Charles Favre, conseiller national vaudois, et Alain Berset, conseiller aux Etats fribourgeois. D'autres conférences-débats suivront après l'été, toutes les six semaines environ. L'entrée à ces manifestations est libre et tous les professionnels de l'immobilier y sont les bienvenus, qu'ils soient membres ou non du SVIT.

Avantages et inconvénients de la Lex Koller

La conférence-débat du 12 avril nous a permis de revenir sur un sujet qui suscite dans les milieux immobiliers beaucoup d'intérêt mais

également quelques craintes: l'abrogation de la Lex Koller. Pierre-Alain Rumley, le directeur de l'Office fédéral du développement territorial nous a présenté dans son exposé les avantages et les inconvénients de cette abrogation, en particulier pour les zones touristiques. Il a plaidé pour l'abrogation de la Lex Koller, mais avec des mesures d'accompagnement,

sous la forme d'une intervention directe de la Confédération (modification de la loi sur l'aménagement du territoire). Le conseiller d'Etat valaisan Jean-Michel Cina, pour sa part, est venu défendre sa décision controversée de moratoire sur la vente des résidences secondaires dans plusieurs communes de son canton. Ses arguments et sa parfaite maîtrise du dossier ont semblé convaincre un public composé de nombreux Valaisans qui avaient spécialement fait le déplacement pour l'occasion.

L'abrogation pas avant 2012

Du débat animé par Pascal Vuistiner, rédacteur en chef adjoint du magazine économique Bilan, il est notamment ressorti que l'abrogation de la loi ne se fera pas avant 2012, à la condition cependant que la votation populaire qui ne manquera pas d'avoir lieu débouche sur un résultat positif.

Cette conférence-débat a été organisée en partenariat avec Miele et Bilan, que nous profitons de remercier encore une fois ici. Les deux présentations Power Point de Pierre-Alain Rumley et Jean-Michel Cina peuvent être téléchargées sur le site www.svit-romandie.ch. Tous les détails concernant la conférence-débat du 29 mai sont également disponibles sur notre site Internet, de même que la présentation du séminaire réalisé du 14 juin prochain, dont le thème est «Le marché immobilier romand: état des lieux et perspectives».

